

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dividende tend toujours à la hausse malgré les taux exorbitants actuels. Cependant un intérêt moyen de 22,4 pour-cent pour le capital-actions ne suffit pas; les quatre sociétés d'assurance ont encore versé des bénéfices extraordinaires à leurs actionnaires pendant l'exercice, qui dépassent même de beaucoup les dividendes « ordinaires ». La société d'assurance sur la vie « La Suisse » a versé gratuitement pour ses actionnaires 250,000 francs de capital-actions, ce qui porte le rendement des actions de 10 à 19,5 pour-cent. Lors de l'augmentation du capital des sociétés d'assurance contre les accidents, il fut accordé des droits de souscription extraordinaires qui s'élevèrent à 211 pour-cent pour la « Winterthour » et même à 582 pour-cent pour la « Zurich » du capital-actions nominal antérieur. Lors de la fondation d'une société de placement, la société suisse de réassurance a accordé à ses actionnaires le droit d'acquérir ces nouvelles actions, droit qui est évalué dans le commerce à environ 650 francs ou 260 pour-cent du capital-actions versé. Au sujet de ces versements de dividende fabuleux, il y a lieu cependant de relever que les capitalistes n'ont pas obtenu les actions à la valeur nominale, mais à un cours notablement plus élevé. Mais même en tenant compte de ce fait, les bénéfices réalisés sont toujours considérables. Cela ressort aussi du fait que les cours de ces actions à la Bourse ont continuellement une tendance à la hausse et sont en partie cotées à plus de 1000 pour-cent de la valeur nominale.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

LE CONGRÈS DES CHEMINOTS. Le congrès de la Fédération suisse des cheminots s'est ouvert le 30 juin dans la salle de l'Hôtel-de-ville de Berne. Le rapport de gestion dont nous avons parlé succinctement dans notre numéro de mai a été adopté à l'unanimité. Il en fut de même des comptes. La cotisation annuelle a été maintenue à fr. 20.—. Une discussion animée a suivi le rapport du camarade Bratschi sur les questions syndicales, notamment au sujet de l'application du statut des fonctionnaires. Après avoir ouï un nouveau rapport du secrétaire-général Bratschi sur les assurances sociales, le congrès adopta à l'unanimité une résolution demandant la réalisation rapide de l'assurance vieillesse et survivants pour toute la population. La résolution adoptée concernant le statut des fonctionnaires approuve l'attitude des représentants du personnel dans la commission paritaire. Elle constate néanmoins que les postulats importants et légitimes du personnel n'ont pas été réalisés et forme l'espoir que l'administration des C. F. F. se montrera large en ce qui concerne les autres prescriptions d'application, notamment dans le domaine de l'avancement du personnel. Les instances directrices sont chargées de faire des démarches pressantes pour obtenir une décision définitive au sujet de la classification des fonctions et de demander à nouveau communication du projet d'ordonnance sur la juridiction disciplinaire. Elle demande enfin de meilleurs salaires pour les ouvriers des ateliers et des gardes-barrières femmes. Une autre résolution vise la réduction du personnel qui doit être considérée comme terminée aux C. F. F., puis qu'une pénurie sensible de personnel se manifeste déjà. La même résolution réproouve aussi le système d'emploi toujours plus fréquent de main-d'œuvre sans formation professionnelle par l'intermédiaire d'entrepreneurs privés. Le congrès qui comprenait au total 221 personnes s'est terminé le 1^{er} juin à 13 heures par un dîner en commun à la Maison du Peuple.

EMPLOYES DES POSTES, TELEPHONES ET TELEGRAPHES. La Fédération des E.P.T.T. a tenu ses assises cette année à Rapperswil, les 27, 28 et 29 juin. Le rapport pour 1928 est le premier comprenant l'activité des deux fédérations des employés des P.T.T. et des ouvriers des télégraphes et téléphones. Le nombre des membres a diminué de 68; le recul est dû spécialement à la scission communiste de Bâle. La Fédération contient actuellement le 92 pour-cent de tout personnel employé des P.T.T. susceptible d'être organisé. La caisse centrale boucle par un léger boni. De fortes sommes durent cependant être retirées du fonds de réserve, de sorte qu'il a diminué de 10,000 fr. et compte actuellement 60,356 fr. La caisse de secours qui rend de grands services se monte à 93,506 fr. Le rapport de gestion et celui des comptes furent adoptés après une courte discussion. La cotisation annuelle fut augmentée de 1 fr. et sera au total de 18 fr. Après une discussion nourrie, Lucerne fut désigné comme section vorort. Berne avait décliné une réélection. Le secrétariat central reste fixé à Berne. Albert Redard, correcteur-typographe à Berne, a été nommé secrétaire-adjoint de langue française. Le collègue Ingold, de l'Union fédérative présenta un rapport sur l'assurance vieillesse et survivants et le secrétaire Rohner exposa le problème de la classification du personnel fédéral consécutive à l'adoption de la loi fédérale sur les traitements du personnel de la Confédération. Des résolutions furent adoptées concernant ces deux questions. L'une exprime la volonté des employés des P.T.T. de se solidariser avec les travailleurs de l'industrie privée pour faire aboutir les assurances sociales, l'autre proteste contre les lenteurs des autorités fédérales dans la mise au point de la classification et contre les injustices que l'avant-projet semble vouloir consacrer à l'égard des employés et ouvriers des P.T.T.

PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS. La Fédération du personnel des services publics a tenu son congrès ordinaire les 30 et 31 mai à Bienne. Deux questions importantes pour les travailleurs des administrations publiques furent traitées: Le Dr Farbstein sur le droit des fonctionnaires dans la Confédération, les cantons et les communes et Traber sur le droit du personnel au service de la ville de Zurich. Le Congrès adopta une proposition chargeant l'Union syndicale suisse de demander bientôt l'extension de l'assurance en cas d'accidents, afin d'accorder aux accidentés une indemnité de cent pour-cent de leur salaire et depuis le premier jour de l'accident, ainsi que la suppression de la limite maximum de 6000 fr. pour le salaire assuré. Dans une autre résolution, il est demandé de fixer la durée du travail à 48 heures au maximum pour les travailleurs occupés dans des exploitations continues. Une proposition tendant à la réintégration des six membres bâlois exclus de la fédération fut repoussée, de même qu'une demande de n'autoriser aucune discussion de nature politique dans le journal fédératif. Le congrès vota une résolution protestant contre l'attitude du Conseil d'Etat vaudois dans le conflit du bâtiment à Lausanne; une somme de 500 fr. fut allouée aux grévistes. Le comité central comptera désormais 16 membres au lieu de 14.

TEXTILE. La fédération des ouvriers du textile consacre son dernier rapport de gestion aux années 1927 et 1928. La conjoncture économique dans cette industrie n'a pas été bonne durant cette période, les secours de chômage importants qu'il fallut verser à de nombreux chômeurs et un arrêt dans la propagande de recrutement en furent la conséquence. Une centaine de mouvements de revendication furent engagés, ils englobèrent 25,000 ouvriers et ouvrières. Le conflit dans le cartel de Bâle a provoqué une diminution d'effectif importante en 1928 qui n'a pas été compensée par des adhésions équivalentes dans d'autres régions, il en résulta une diminution de 20 membres

au total en 1928 tandis que l'année 1927 avait apporté 477 membres nouveaux. A la fin de 1928, la fédération comptait 8586 membres, dont 3582 ouvrières. La fortune fédérative s'est accrue de 90,495 fr., provenant avant tout de l'accroissement du fonds de secours; la caisse générale a par contre enregistré pour les deux années un excédent de dépenses de 67,812 fr. Il a été versé en secours de chômage 38,365 fr. en 1927 et 43,257 fr. en 1928.

Ce rapport de gestion et ces comptes ont été adoptés au *congrès de la fédération* qui s'est tenu les 20 et 21 avril à Aarau. Ce congrès comptait 104 délégués représentant 71 sections. Le siège de la fédération a été maintenu à Zurich et toutes les nominations dans les comités et commissions fédératifs se firent dans le sens d'une confirmation des membres sortants. La proposition d'une section tendant à l'abaissement des cotisations fut repoussée. Le congrès accepta une proposition demandant la création d'une caisse d'assurance vieillesse avec le concours de l'Union syndicale suisse. Il décida d'intensifier la propagande en faveur des vacances payées. Il recommanda également le recrutement de jeunes membres. Dans ce but, la fédération s'adressera à l'Union syndicale suisse pour que celle-ci invite tous les cartels locaux à créer des groupes de jeunesse syndicale. Une autre proposition charge le comité central d'obtenir l'interdiction de l'emploi de femmes mariées pour des heures supplémentaires et au travail par équipes. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le congrès invite tous les membres à signer la pétition en faveur du suffrage féminin et d'appuyer énergiquement l'initiative pour l'option locale.

TISSERANDS DE TOILE A BLUTER. La Fédération des tisserands de toile à bluter a réuni son congrès annuel le 16 juin à Wolfhalden. Les délégués repoussèrent par toutes les voix contre 12 une proposition de quitter la fédération des ouvriers à domicile et partant l'Union syndicale suisse pour utiliser le montant des cotisations versées à ces organisations à une assurance-vieillesse. Le rapport du comité central souligne combien la solidarité de la classe ouvrière est plus que jamais nécessaire pour opposer un rempart aux entreprises des organisations patronales et pour obtenir de l'influence auprès des autorités constituées du pays. La fédération a diminué de 38 unités et compte actuellement 1263 membres. La fortune fédérative se monte à 49,725 fr. La caisse de chômage a versé durant l'année écoulée 2375 fr. en secours. Sa fortune est de 66,874 fr.

CARTEL CANTONAL D'URI. Le rapport du Cartel cantonal uranais signale qu'il a été possible en 1928 de faire admettre une loi portant subvention aux caisses de chômage alors que l'année précédente une loi analogue avait échoué. Les effectifs syndicaux sont restés stables.

SECRETARIAT OUVRIER DE LUCERNE. Les syndicats affiliés au secrétariat se sont renforcés intérieurement et extérieurement. Plusieurs ont enregistré une augmentation d'effectif encourageante. Le bureau de renseignements a reçu la visite de 1757 personnes.

CARTEL CANTONAL DE THURGOVIE. Le rapport du Cartel cantonal thurgovien constate que la meilleure situation économique eut pour effet d'animer les sections qui purent obtenir quelques améliorations matérielles pour leurs membres. Le nombre des membres atteignit au 31 décembre 1928 un total de 3852 dont 372 femmes, qui se répartissent sur 51 syndicats. Des renseignements furent demandés dans les 10 localités du canton, où se rend le secrétaire pour 2373 cas nécessitant 3743 audiences, à 1498 personnes, dont 913 étaient syndiquées et 1460 non syndiquées. Le secrétariat a obtenu pour être remis à ses clients victimes d'accidents professionnels et non professionnels

la somme de fr. 16,033.20. Pour des litiges relatifs au contrat de travail fr. 4120.90 et pour d'autres revendications fr. 8494.30. Ce qui fait au total fr. 28,648.40 allant à 165 personnes. Le secrétariat existe depuis 20 ans.

CHAMBRE DU TRAVAIL TESSINOISE. La « Camera del lavoro » dont le siège est à Lugano publie son rapport annuel pour 1928. La situation est un peu meilleure que l'année précédente. Les syndicats eurent à faire face au début de l'année du rapport à une intense propagande contre notre mouvement, dont les promoteurs se rencontraient dans les milieux pro-fascistes de l'époque. Vers le milieu de l'année les circonstances se modifièrent subitement. Le parti radical abandonna l'idée, qu'il caressait sérieusement, de créer des syndicats radicaux. Mais, la lutte de concurrence reste très vive avec les chrétiens-sociaux et les organisations paysannes, cette dernière cherchant à s'accaparer les ouvriers si nombreux au Tessin qui sont en même temps petits paysans. A ces difficultés s'en ajouta une autre: la tentative des fascistes de créer au Tessin des « syndicats fascistes ». D'après un journal italien, ceux-ci compteraient déjà 400 membres. Pour quiconque connaît les difficultés que l'on rencontre au Tessin pour intéresser les ouvriers à l'organisation, ce chiffre paraît bien surprenant. Le fait est que des Italiens, domiciliés en Italie et venant gagner leur pain au Tessin furent obligés d'adhérer aux syndicats fascistes sous peine de se voir refuser l'autorisation de sortir du pays.

La chambre du travail comptait en 1928 au total 58 sections avec 2290 membres. Les sections affiliées à une fédération centrale suisse, adhérant elle-même à l'Union syndicale suisse, sont au nombre de 54 avec un effectif de 1962 membres. Les 4 autres groupements affiliés à la Chambre comptent 328 membres, parmi lesquels l'association tessinoise des instituteurs et professeurs avec 173 membres. La chambre tessinoise collabora à 7 mouvements de revendication englobant 2000 salariés dont 636 seulement étaient organisés. Cette grosse différence provient de ce que le mouvement du personnel de l'administration cantonale concernait 1500 personnes dont 220 seulement étaient syndiquées.

Conformément à un décret cantonal, les firmes ayant signé un contrat collectif avec une organisation syndicale affiliée à la Chambre du travail sont favorisées dans la répartition des travaux de l'Etat. Pour le cas où le patron ne respecterait pas les salaires minimums fixés par le contrat collectif, la différence lui est déduite au bouclage des comptes avec la caisse d'Etat. Faute d'organisations syndicales ou de contrats collectifs, ces décrets sont restés lettre morte jusqu'ici. Mais il n'est pas nécessaire d'en rester là, les syndicats gagnent de plus en plus de terrain au Tessin, le rapport en donne la preuve. Nombreux sont les Tessinois dont un séjour en Suisse ou à l'étranger a fait des syndiqués convaincus et qui reviennent au pays pleins de zèle pour le développement du mouvement syndical.

CARTEL SYNDICAL DE ZURICH. Le Cartel syndical de la ville de Zurich a augmenté son effectif de 13,8 pour-cent, il compte maintenant 20,596 membres. Le rapport fournit d'abondants renseignements sur l'activité du cartel dans le domaine de la politique sociale et économique. Dans un court chapitre, le rapporteur commente aussi l'attitude que doivent observer les syndicats à l'égard de la politique; il conclut que tout en conservant jalousement leur indépendance, les syndicats ne peuvent pas se désintéresser de l'activité politique. Le bureau de renseignements judiciaires a été fréquenté par 5373 personnes. La commission d'éducation ouvrière a organisé quelques cours bien fréquentés. Des renseignements sont également fournis sur l'activité déployée en vue de construire une maison des syndicats, pour laquelle les sections ont souscrit des sommes considérables.